

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de récept		Dossier complet le :	environnementale	Nº d'enr	egistrement :	
		1. Intitulé du p	proiet			
Aménagement d'	une aire de stationnemen	t Traverse de Mezzavia (T2				
	2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvre	age ou du (ou des)	pétitionnaire(	s)	
2.1 Personne phy	ysique					
Nom		Prénoi	m			
2.2 Personne mo	rale					
Dénomination o	u raison sociale	Ville d'Ajaccio				
	qualité de la personne enter la personne morale	MARCANGELI Laurent,	maire d'Ajaccio			
RCS / SIRET	2 1 2 0 0 0 0	4 6 0 0 0 1 2	Forme juridique	Collectivité t	territoriale co	mmune
	Joigne	z à votre demande l'ar	nnexe obligatoire	n°1		
3. Catégorie(s)	applicable(s) du tablea	u des seuils et critères an	nexé à l'article R. 12	22-2 du code	de l'environn	ement et
		limensionnement corresp				
N° de catégo	rie et sous-catégorie	Caractéristiques du p				
		(Préciser les éventuelles r Création d'une aire de stat			atures (ICPE,	IOTA, etc.)
public de 50 unite			ionition and out pro			
		4. Caractéristiques géné	· -			
		aire les pièces énoncées		formulaire		
		uels travaux de démolition		Davida Tarritari	ala 22 aataa la	
		qui se situe traverse de Me ute de Calvi" ; le terrain est			ale 22 effilie it	giratoire
		aces de stationnement (do			s à Mobilité R	éduite -
		irculations plétonnes. Ce p	arc de stationnemer	nt est situé sur	un terrajn nu	
d'occupation au s	sein de la zone urbaine,		Aj	accio le	Nº 14+	
			1	S.A.D	INFO	-
			-	R.Adi		
			Ac	lı DIR		
l l			N	ICR		
			-	SG .		No
			-	RET		10
		formatique, aux fictiers et al		ADD ADD	Agricultural control	The second second
		ication pour ces données auprè			minutes porte	CS UMIIS CC
_		•		: DIR		

Signale

DIR. DIR Adj. I

Detai de reponse

### 4.2 Objectifs du projet

La création d'une aire de stationnement dans ce secteur commercial et résidentiel dense a pour objectif de faciliter l'accès aux équipements et commerces proches tels que la Mairie annexe, la bibliothèque et les multiples commerces (boulangerie, bars, restaurants, banques, etc.)

Cette aire de stationnement vise à proposer des stationnements supplémentaires afin de lutter contre le stationnement "sauvage" constaté aujourd'hui, en effet de nombreux véhicules stationnent sur les trottoirs et le long de la voie pour des arrêts certes de courte durée mais qui perturbent la circulation du secteur.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet nécessite un certain nombre de travaux préparatoires (débroussaillage du terrain, mise à niveau du sol, balisage du chantier, terrassement et évacuation des déblais de terre en excès en déchargé agréée, raccordement avec la chaussée et les réseaux existants)

La durée des travaux est estimée à 3 mois.

Le projet comporte l'aménagement de l'aire de stationnement soit:

Phase 1: réalisation des travaux de terrassements de la plateforme, des fonds de formes de la voie de circulation interne, des stationnements et des trottoirs, du bassin de rétention.

#### Phase 2

- réalisation du réseau pluvial soit : mise en place d'un bassin de rétention des eaux pluviales enterré de 106m3 en structures alvéolaires sous stationnement récupérant les eaux pluviales, mise en place d'un séparateur à hydrocarbures et d'un réseau pluvial (diam.400) en jonction avec le réseau EP existant;
- réalisation du réseau électrique d'éclairage du parking avec branchements candélabres;
- préparation des espaces plantés.

# Phase 3:

- travaux de revêtement de la voie interne et des stationnements en enrobé, des trottoirs en béton désactivé, mise en place des candélabres et des plantations;
- mise en place de la signalétique horizontale "parking";

pendant la durée du chantier un plan d'accès sera mise en place et les accès seront sécurisés par rapport à la T22.

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'usage sera à vocation de stationnement public

Une fois le projet réalisé il sera régulièrement entretenu et contrôlé par la collectivité

Le projet ne générera pas de trafic supplémentaire, il permettra de résorber le stationnement "ventouse" actuel et de faciliter les conditions de circulation sur la voie de Mezzavia.

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou nentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au	
Déclaration d'utilité publique	ieriidie devid eire joirne doțx, dossier(s) d do	nonsanorijsj.
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - préc	iser les unités de mesure utilisées
	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Mise en oeuvre d'une aire de stationne		
Emprise globale du projet :		2 200 m²
Nombre d'unités de stationnement :		65 places VL dont 2 places PMR
	1	
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)	The second secon	
d'implantation	Coordonnées géographiques 1 Long. 4	1°95'20"7 Lat.08°77'97"1
Parcelle section AO n°0096 (pour	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
partie)	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
Route de Mezzavia T22	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
20167 Ajaccio	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'arficle R. 122-2 du code de	-
	l'environnement :	
		Lat
	Point d'arrivée : Long	_°'_" Lat°'"
	Communes traversées :	
		- I
	laignas à valea damanda las annous -	224
	loignez à votre demande les annexes n°	200
4.7 S'agit-ii d'une modification/exten	sion d'une instaliation ou d'un ouvrage exista	int? Oul Non X
4.7.1 Si oui, cette installation of	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une év	valuation
environnementale?		Non X
	Maria Land	
4.7.2 SI oul, décrivez sommaireme	nt les	
différentes composantes de votre	projet et	
indiquez à quelle date il a été au	orisé ?	
	Participant of the Control of the Co	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Le projet se situe sur le territoire de la commune d'Ajaccio soumise à la loi littoral : (classement Mer) le site d'implantation du projet se trouve en dehors des espaces loi littoral identifiés au PADDUC
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Ajaccio d'un PEB relatif à l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte ; toutefois le secteur concerné par l'aire de stationnement se trouve en dehors de ces zonages
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Risques naturels: "inondation" PPRI de la Gravone approuvé le 24/08/1999, révisé le 06/09/2002; PPRI du Prunelli approuvé le 21/09/1999; PPRI Arbitron-Madonuccia-Remodio approuvé 31/05/2011; l'aire du projet est localisée en dehors des zonages édictés dans ces PPRI. "Feu de forêt": le PPRIn relatif au feu de forêt pour le grand AJaccio a été prescrit le 11/01/2007. Après examen de cartell.application.developpement durable.gouv.fr, le site d'étude est hors zone d'aléa fort (analyse des niveaux de risques DDTM)  Risques industriels (voir détail en annexe 9)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Qui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements $\boxtimes$ d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?

	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Il sera procédé à un remblai de mise à niveau de 0,60 cm afin de mettre l'aire de stationnement au niveau de la voie existante "route de Mezzavia "
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature			X	le projet qui n'est pas dans une zone Natura 2000, est situé dans un périmètre éloigné des sites Natura 2000 environnants. Par ailleurs, ce secteur urbanisé en périphérie de la commune d'Ajaccio a été largement anthropisé et remanié par les activités humaines, et concentre aujourd'hul de nombreuses activités économiques et des zones d'habitations.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concemé par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	Le projet ne génère pas en lui-même du trafic, il sera fréquenté par les résidents, les salariés des commerce et équipements locaux, la clientèle de passage déjà présente sur le secteur.  Il absorbera le stationnement de 65 véhicules légers pour partie déjà présents de façon désorganisée sur le secteur les déplacements liés au chantier seront encadrés et des panneaux d'information alertant du chantier seront mis à l'entrée de celui-ci.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$		La phase travaux avec les terrassements peut être source de vibrations qui seront circonscrites à la phase chantier
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Le projet d'aire de stationnement engendrera des émissions lumineuses liées à son éclairage dans un secteur urbanisé déjà largement éclairé. Néanmoins afin de limiter l'impact lumineux, les lampadaires utilisés renverront à 100% la lumière vers le sol, il est proposé un éclairage à leds basse consommation, des projecteurs avec ampoules parfaitement protégées (pas de halo) seront proposés afin de limiter l'impact nocturne (trame noire).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		En phase chantier les rejets seront propres aux engins et limités. En phase d'exploitation les rejets sont liés à la circulation de véhicules motorisés déjà présents sur le secteur (report du stationnement "sauvage" existant) et seront donc négligeables
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X		En phase utilisation les effluents liquides liées au pluvial seront pris en charge par le système de traitement des eaux pluviales mis en place et dirigé après traitement des hydrocarbures vers le réseau pluvial communal existant
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		En phase chantier les déchets générés seront traités conformément à la règlementation en vigueur et aux dispositifs de traitement en application sur la commune d'Ajaccio

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le site n'est pas concerné par un enjeu patrimonial ou archéologique Le projet prend place dans un secteur urbanisé, l'évolution de l'occupation sera visible mais en relation avec le contexte urbain existant. Le caractère d'aire de stationnement non bâtie du projet permettra de préserver les vues et de maintenir des espaces plantés.
Cadre de vie / Population			X	L'usage du sol sera modifié, le terrain "dent creuse" qui n'est occupé par aucune activité agricole ou sylvicole est actuellement un délaissé/friche en bord de voie, dans ce secteur largement anthropisé. Il verra sa destination modifiée il sera aménagé en aire de stationnement plantée (essences locales) au sein du tissu urbanisé.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi s ? Non × Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
43 les incide	ences du projet identifi	ées au	1 & 1 e	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Out	Non Si oui, décri			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre					
une annexe traitant de ces éléments):					
7. Auto-évaluation (facultatif)					

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aire de stationnement de superficie réduite située dans une zone urbanisée et largement remaniée par l'activité humaine (services, commerces et habitations (notamment des immeubles) devrait être dispensé d'évaluation environnementale. Il ne comporte aucune construction et ne constitue pas d'obstacle visuel dans le paysage déjà largement urbanisé. Le projet conduira à une artificialisation partielle du sol néanmoins des plantations accompagneront l'aménagement. Au Sud, la végétation sera maintenue et renforcée dans le cadre de l'aménagement futur d'un espace vert public prévu au PLU (ER n° 147). Le projet permettra une meilleure accessibilité aux commerces services et équipements publics du secteur pour les habitants. En outre, il permet de répondre aux problèmes de stationnement anarchique sur le secteur et améliore en cela les conditions de circulation et de sécurité sur la T22. Cette dent creuse est de faible enjeu écologique et paysager en zone urbanisée

### 8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires							
Objet							
	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire non publié ;	» - X					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'o d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	agir 🔯					
	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des pr de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dan paysage lointain ;						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;						
1	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environneme plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce p devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et co d'eau;	ent: s et slan					
(	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet susceptible d'avoir des effets.						

- K		
	nnexes volontairement transmises par le maître d'ouvra	
	uelles elles se rattachent	es do present formologie à evolucitori, carisi que les
	Objet	
envisagée : rise	ément du présent formulaire CERFA n°14734°03- § 5 : Sen ques industriels zonage PLU (extrait du PLU approuvé le 29 novembre 20°	,
	9. Engagement et sig	nature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×
Fait à	Ajaccio	le, 06 Janvier 2020

Signature

Le Directeur Général des Services

Pierre - Paul ROSSINI